



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation financière préoccupante des centres sociaux

Question orale n° 131

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la situation financière extrêmement préoccupante des centres sociaux. Il y a un an, ces structures essentielles alertaient déjà sur l'impasse budgétaire dans laquelle elles se trouvaient, en raison de l'augmentation de leurs charges de fonctionnement et des besoins croissants des habitants en matière de lien social, d'accompagnement, d'animation et de développement local, en milieu urbain comme rural. Malheureusement, un an plus tard, les besoins sociaux restent criants, et la situation économique des centres sociaux s'est encore détériorée pour la grande majorité d'entre eux. Certes, des engagements ont été pris par l'État, notamment à travers la Cnaf, avec la création d'un Fonds d'aide exceptionnel de 11,7 millions d'euros, ainsi que des mesures de revalorisation des prestations de service et une reconnaissance des métiers de la petite enfance. Toutefois, ce fonds exceptionnel, bien que salutaire à court terme pour certaines structures, a montré ses limites. En raison de critères d'éligibilité trop restrictifs, une grande partie des centres sociaux n'ont pas pu en bénéficier, ou n'ont reçu que des enveloppes dérisoires. Une partie de ces fonds reste à ce jour non consommée alors que nombre de structures vont non seulement être déficitaires en 2024 mais abordent 2025 avec des déficits parfois considérables. Ce panorama sombre est aggravé par le gel de dispositifs de l'État comme les postes d'adultes-relais ou les restrictions drastiques sur les emplois aidés et la mise en oeuvre des parcours emploi compétences (PEC). Alors que le budget national est en cours de discussion, quelles mesures l'État entend-il prendre pour répondre aux besoins structurels de financement des centres sociaux, dans un contexte où les incertitudes planent également sur les capacités financières des collectivités locales, leurs premiers financeurs ? Par ailleurs, quelles suites concrètes seront données aux engagements pris en mars dernier, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un chantier sur le modèle socio-économique des centres sociaux et la simplification de leurs démarches administratives ? Enfin, il lui demande si l'État prévoit, pour 2025, de nouvelles mesures exceptionnelles afin de soutenir ces structures en attendant que les effets de ces réformes deviennent tangibles.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 131

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2025](#)